10, RUE DE LA REPUBLIQUE 24700 MENESPLET

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU Lundi 25 janvier 2021

Etaient présents: M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. COUSTILLAS, Mme QUIVIGER, M. LACOMBE, Mme JUKOWSKI, M. BESSEDE, Mme RAUTURIER, M. DECOLY, Mme VINCENT, M. CHATEAU, Mme DE GRAVE-DA COSTA, M. GRENIER, M. BERGER, Mme EGONNEAU, M. GAVARD

Absents excusés: Mme HUBAUT-LEMER (procuration à Mme VINCENT), M. LABORIE (procuration à Mme QUIVIGER), Mme LE ROY (procuration à M. GAVARD).

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

I – Délibérations

1- <u>Transformation du CCAS en logement d'urgence et bureaux – approbation APS/APD (2021-01-001)</u>

Le Maire rappelle que dans la séance du 28 septembre 2020, il avait informé le conseil sur le choix de l'architecte retenu dans le cadre du projet de travaux « transformation du CCAS en logement d'urgence et en bureaux ». Pour un coût d'honoraires de 14 400.00 € HT qui représentent 8 % du montant des travaux estimés. L'Avant-Projet Définitif propose un nouveau montant des travaux arrêté par le maître d'œuvre s'élève à 186 300 € HT, comprenant l'escalier extérieur. En conséquence, le forfait définitif de rémunération est de 14 904 € HT le pourcentage de rémunération restant sur la base de 8 %,

2- <u>Transformation d'un local associatif en logement social – approbation APS/AP (2021-01-002)</u>

Le Maire rappelle que dans la séance du 28 septembre 2020, il avait informé le conseil sur le choix de l'architecte retenu dans le cadre du projet de travaux « transformation d'un local associatif en logement social». Pour un coût d'honoraires de 16 800.00 € HT qui représentent 8 % du montant des travaux estimés. Le Maire informe le conseil du nouveau montant de l'Avant-Projet Définitif. Le montant des travaux arrêté par le maître d'œuvre s'élève à 190 000€ HT En conséquence, le forfait définitif de rémunération est de 15 200 € HT le pourcentage de rémunération restant sur la base de 8 %

3- Rénovation intérieure de l'église- approbation APS/AP (2021-01-003)

Le Maire rappelle que dans la séance du 28 septembre 2020, il avait informé le conseil sur le choix de l'architecte retenu dans le cadre du projet de travaux « Rénovation intérieure de l'église ». Pour un coût d'honoraires de 7 000.00 € HT qui représentent 7 % du montant des travaux estimés. Le montant des travaux arrêté par le maître d'œuvre au niveau de l'APD s'élève à 94 500.00 € HT. En conséquence, le forfait définitif de rémunération est de 7 560.00 € HT le pourcentage de rémunération restant sur la base de 7 %,

Pour ces 3 projets, le maire reçoit l'autorisation du conseil de lancer la procédure adaptée pour la recherche d'entreprises de travaux.

4- <u>Transformation du CCAS en logement d'urgence et bureaux – demande de subvention au titre des contrats territoriaux (2021-01-004)</u>

Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des **Contrats Territoriaux 2016/2021** au titre de ces travaux et dans le cadre du plan de relance mis en place pour relancer l'activité.

Le montant de prévisionnel des travaux, au niveau de l'APD, s'élève à 186 300 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u>	186 300.00 €	100.00
Travaux		
Total des dépenses	186 300.00 €	100.00
RESSOURCES		
DSIL	74 520	40.00
Contrats départementaux	46 57	25.00
Emprunt et autofinancement	65 205	35.00
Total des ressources	186 300	100.00

5- <u>Transformation du CCAS en logement d'urgence et bureaux – demande de subvention au titre de la DSIL (2021-01-005)</u>

Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la **DSIL** (**D**otation de **S**outien à l'Investissement Local) dans le cadre du plan de relance mis en place pour relancer l'économie. La présente demande ne porte que sur la partie bureaux qui se trouvera au rez-de chaussée du bâtiment. Le montant de prévisionnel des travaux, pour la totalité du projet, au niveau de l'APD, s'élève à 186 300 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u>	186 300.00 €	100.00
Travaux		100.00
Total des dépenses	186 300.00 €	100.00
RESSOURCES		
DSIL	74 520	40.00
Contrats départementaux	46 57	25.00
Emprunt et autofinancement	65 205	35.00
Total des ressources	186 300	100.00

11

6- <u>Rénovation intérieure de l'église – demande de subvention au titre des contrats territoriaux</u> (2021-01-006)

Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des **Contrats Territoriaux** 2016/2021 au titre de ces travaux et dans le cadre du plan de relance mis en place pour relancer l'activité. Le montant de prévisionnel des travaux, au niveau de l'APD, s'élève à 94 500.00 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u> <u>I</u> ravaux Total des dépenses RESSOURCES	94 500 94 500	100.00
Contrats départementaux Emprunt et autofinancement Total des ressources	23 625 70 875 94 500	25.00 75.00 100.00

7- <u>Transformation d'un local associatif en logement social – demande de subvention au titre des contrats territoriaux (2021-01-007)</u>

Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des **Contrats Territoriaux 2016/2021** au titre de ces travaux et dans le cadre du plan de relance mis en place pour relancer l'activité. Le montant de prévisionnel des travaux, au niveau de l'APD, s'élève à 190 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u> Travaux Total des dépenses	190 000 190 000	100.00
RESSOURCES		
DETR Contrats départementaux	76 000	40.00
Région	25 408 15 000	13.37 07.89
Emprunt et autofinancement Total des ressources	73 592 190 000	38.74 100.00

8- <u>Transformation d'un local associatif en logement social – demande de subvention au titre de la DETR 2021 (2021-01-008)</u>

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de «Transformation d'un local associatif en logement social » qui sera conventionné APL. Il propose de déposer une demande de subvention au titre de la **DETR** (**D**otation d' **E**quipement des **T**erritoires **R**uraux) 2021. Le montant de prévisionnel des travaux, au niveau de l'APD, s'élève à 190 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u> Travaux Total des dépenses	190 000 190 000	100.00
RESSOURCES		
DETR	76 000	40.00
Contrats départementaux	25 408	13.37
Région	15 000	07.89
Emprunt et autofinancement	73 592	38.74
Total des ressources	190 000	100.00

9- <u>Transformation d'un local associatif en logement social – demande de subvention auprès</u> de la Région (2021-01-009)

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de «Transformation d'un local associatif en logement social » qui sera conventionné APL. Il propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de : « Qualifier le parc de logements communaux pour promouvoir un cadre de vie renouvelée en centre-bourg» Le montant de prévisionnel des travaux, au niveau de l'APD, s'élève à 190 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<u>DEPENSES</u> Travaux Total des dépenses	190 000 190 000	100.00
RESSOURCES		
DETR	76 000	40.00
Contrats départementaux	25 408	13.37
Région	15 000	07.89
Emprunt et autofinancement	73 592	38.74
Total des ressources	190 000	100.00

Pour toutes ces demandes de subvention M. le Maire reçoit l'autorisation d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 et de solliciter les subventions correspondantes

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a, par délibération n° 2018-01-001 du 19 mars 2018 décidé d'adhérer au pôle santé et sécurité au travail par le biais d'une convention signée auprès du CDG24 qui avait une date de fin de validité au 31 décembre 2020. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne a pris une délibération qui proroge d'une année l'adhésion des collectivités et établissements publics au Pôle Santé et Sécurité au Travail soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le Maire propose de signer l'avenant n°1 à ladite convention.

II - Informations

L'ensemble des élus reçoit les comptes-rendus des réunions de bureau de la CCIDL, mais de façon très irrégulière.

M. le maire explique la probabilité de la reprise de la compétence école (actuellement à la CCIDL) par la commune. Divers problèmes se profilent : par exemple en cas d'absence d'un membre du personnel malade à remplacer rapidement (entre autres).

De plus dans le cadre de cet éventuel transfert de compétence école et cantine, il y aura lieu de prévoir la modification du temps de travail d'un agent actuellement en place à 17h30 qui passerait à 35 h. pour assurer la surcharge de travail.

Ceci est un résumé succinct de l'information à ce jour.

Lecture de différents courriers de remerciements.

Rappel, la mairie par le biais du CCAS envoie une carte aux administrés pour des évènements, tels naissances, décès.

Projet centrale photovoltaïque

Déjà évoqué lors de la précédente réunion, avec la Sté VALOREM et le propriétaire M. ABADIE. Pour mettre ce projet en œuvre, il serait nécessaire de modifier le zonage, ce qui appartient à la communauté de communes. Au final il faudra un permis d'État.

Nouveau sondage des élus :

11 contre- 3 abstentions - 5 pour

Vu pour être affiché le lundi 1er février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 29 janvier 2021